



LIBRAIRIE DES
LE TALON D'ACHILLE, PUN
VIRGULE, TROCAZIK, CINÉ JAZZ

LIBRAIRIE DISCOURS 2

SPORTS
ING,
E AQUALUDIQUE

CINÉMA 2
BOURBONS-PALACE

SPORTS
BOWLING,
CENTRE AQUALUDIQUE

Ce passeport vous est offert par la Co

aire
tauté
14-25
-Ste-
lines,

mu-
9. Il
bou-
pion,
Les
lles,
lles

MY SHADOW
IS MY
GRAFFITI

PASSEPORT
JEUNES
COMMUNAUTAIRE

8

Ce passeport vous est offert par la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise

PASSEPO
JEU
COMMUN

par la Communauté d'Agglomération Mont

Le Passeport Jeunes Communautaire est offert par la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise aux jeunes de 14 à 25 ans résidant sur l'une des dix communes de l'Agglomération.

D'une valeur totale de 40€ de réductions et strictement personnel, le Passeport Jeunes Communautaire est valable jusqu'au 31 décembre 2011. Il permet d'accéder à de nombreux loisirs et lieux culturels de l'Agglo.

Il est composé de **20 coupons de 2 €** chacun, répartis de la manière suivante :

- 6 coupons de 2 € à utiliser au cinéma Le Palace
- 4 coupons de 2 € à utiliser dans les lieux culturels suivants : Le Guingois – Athanor – Le Festin – Théâtre Municipal Gabrielle-Robinne – M.J.C. – Conservatoire André-Messenger
- 6 coupons de 2 € à utiliser dans les librairies et disqueries suivantes : Le Talon d'Achille – Point Virgule – Librairie des Ecoles – Trocazik – Ciné Jazz
- 4 coupons de 2 € à utiliser dans les lieux sportifs et lieux de loisirs suivants : Bowling et Centre Aqualudique de La loue.

Les réductions sont éventuellement cumulables entre elles, déduites du prix à payer.

Où retirer le Passeport Jeunes ?

Dès le 17 mars et jusqu'au 31 décembre 2011, les jeunes pourront aller retirer leur Passeport communautaire :

- aux horaires d'ouverture de la **mairie de Domérat (tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h à 12h).**

Les jeunes devront se munir :

Se munir :

- d'une pièce d'identité :
 - carte d'identité, passeport, permis de conduire,
 - livret de famille, uniquement si le nom figurant sur le justificatif est différent de celui de la pièce d'identité.
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois :
 - quittance de loyer, facture de téléphone, facture d'électricité...

Les conditions d'attribution et de distribution

- Etre né entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1997 inclus
- Avoir 14 ans révolus au moment de la remise du Passeport
- Le Passeport est nominatif et ne peut être utilisé par une tierce personne
- Les coupons du Passeport ne doivent pas être désolidarisés du carnet avant l'utilisation
- Le Passeport est délivré uniquement au jeune lui-même, aucune distribution ne sera faite auprès des frères et sœurs
- Les parents d'enfants mineurs peuvent, sous réserve des justificatifs, venir chercher le Passeport à sa place

Coup de pouces vacances

La **Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise** attribue aux **jeunes de 15 à 25 ans**, dans le cadre d'un groupe de 3 à 8 personnes, **une aide financière de 7€ à 15€ par jour** (selon les ressources), pour la **réalisation d'un projet de vacances sur une période de 3 à 15 jours.**